



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 novembre 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents:
- Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président
 - Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

 - Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

 - Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
- | | |
|------------------------|-------------------|
| Yvon Bussières | Rémy Normand |
| Anne Corriveau | Patrick Paquet |
| Alicia Despins | Jean Rousseau |
| Raymond Dion | Dominique Tanguay |
| Jérémie Ernould | Suzanne Verreault |
| Jean-François Gosselin | Steeve Verret |
| Pierre-Luc Lachance | Émilie Villeneuve |
| Stevens Mélançon | Patrick Voyer |
| Michelle Morin-Doyle | |
- Sont également présents:
- Monsieur Luc Monty, directeur général
 - Me Sylvain Ouellet, greffier
 - Me Julien Lefrançois, assistant-greffier
- Sont absentes:
- Madame la conseillère Geneviève Hamelin
 - Madame la conseillère Marie-Josée Savard

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020-029 en date du 26 avril 2020 et 2020-074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-0899 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites à cause de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0900 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 novembre 2020

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 novembre 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 novembre 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 novembre 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du certificat du responsable du registre relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la ville relativement à la durée de la réserve*, R.V.Q. 2906;
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de juillet 2020 en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (référence AP2020-625);

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 2 novembre 2020, relative à l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé à l'intersection des rues De La Salle et du Parvis, connu et désigné comme étant les lots 1 478 741 et 1 478 746 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Patrick Voyer, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 2 novembre 2020, relative à l'autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines VIP, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 42418).

CV-2020-0901 Réponses aux questions des citoyens lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 novembre 2020

Monsieur le conseiller Rémy Normand dépose des réponses aux questions adressées aux membres du conseil d'*Équipe Labeaume* lors de la séance tenue le 2 novembre 2020, conformément à l'article 65 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le conseiller Stevens Melançon demande à monsieur le président de permettre, à la présente séance, la lecture des questions des citoyens transmises par courriel, en marge de la séance du conseil de la ville du 2 novembre 2020, et d'entendre les réponses à ces questions par les élus interpellés puisque, par consentement, la période de questions du public a été reportée à la séance de ce jour.

Conformément à l'article 28, alinéa 3, du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président se prononce sur la question d'application de l'article 65 dudit règlement et confirme son interprétation, à l'effet que le membre à qui une question du public s'adresse peut choisir d'y répondre par écrit ou verbalement, ou même de ne pas y répondre.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin fait appel au conseil de la décision du président.

Ont voté en faveur de la décision du président : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre la décision du président : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Décision maintenue à la majorité

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Également, lors de la séance du 2 novembre 2020, il avait été convenu de reporter les périodes consacrées aux réponses aux questions des citoyens reçues par courriel à la présente séance.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Patrick Paquet dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec s'engage à multiplier l'offre de parcs canins sur son territoire, afin de répondre à la demande des citoyens.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que l'administration Labeaume inclue, lors des prochains sondages portant sur la satisfaction des services aux citoyens, des questions liées au plus important projet de l'histoire de la Ville de Québec, le *Réseau structurant de transport en commun*, de même que sur son adhésion.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant qu'un des postes d'administrateurs représentant la Ville de Québec comprenne un élu qui siègera sur le conseil d'administration du *Grand Marché de Québec*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2020-0902 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 octobre 2020, demandant que la Ville de Québec évalue la possibilité de trouver un nouveau site pour y construire une cour municipale et un poste de quartier dans le secteur Saint-Roch/Limoilou, qui répondra aux besoins, qui respectera des coûts plus raisonnables et qui sera adapté aux normes actuelles - GI2020-011 (Ra-2231)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel GI2020-011. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la réorganisation policière prévoit la construction d'une centrale de police, d'un poste de quartier dans le secteur Saint-Roch et d'une cour municipale au même endroit;

Attendu que cette réorganisation était d'abord estimée à 40 millions de dollars en 2016, pour ensuite être réévaluée à 72 millions;

Attendu que celle-ci est ensuite passée à 124 millions de dollars lors de l'annonce du maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, le 13 novembre 2019;

Attendu que la Ville a entamé des discussions avec le ministère de l'Environnement pour obtenir un permis de décontamination au même moment;

Attendu que les travaux devaient s'amorcer à l'automne 2020 pour une livraison du bâtiment en avril 2022;

Attendu qu'un imbroglio entre l'administration Labeaume et le ministère de l'Environnement a retardé la livraison du permis de décontamination du site, dont la première tentative remonte à septembre 2017;

Attendu qu'en septembre 2019, le maire de Québec avait accusé à tort le ministère de l'Environnement de ne pas vouloir émettre de permis de décontamination;

Attendu que le délai relevait plutôt d'une erreur de la Ville qui n'avait pas fourni la documentation requise par le Ministère pour effectuer les travaux à l'édifice et qui, après un certain temps, avait fermé le dossier;

Attendu que la Ville avait fait amende honorable pour excuser son erreur;

Attendu que le 5 octobre 2020, un sommaire décisionnel retiré en début de séance prévoyait l'ajout d'une somme de 5 millions de dollars pour la construction d'un stationnement souterrain face à l'édifice *FX Drolet*;

Attendu que ce stationnement aurait servi à combler les besoins de l'espace actuel qui ne sont pas suffisants;

Attendu que l'administration Labeaume n'est pas en mesure de chiffrer les coûts actuels du projet qui vont minimalement atteindre 27 millions de dollars, sans compter ceux liés à la décontamination du bâtiment;

Attendu que la réorganisation policière, en tenant compte de la construction d'un stationnement souterrain, s'élève maintenant à 129 millions de dollars;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que l'administration Labeaume évalue la possibilité de trouver un nouveau site pour y construire une cour municipale et un poste de quartier dans le secteur Saint-Roch/Limoilou, qui répondra aux besoins, qui respectera des coûts plus raisonnables et qui sera adapté aux normes actuelles.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

En faveur : 3 Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0903 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 octobre 2020, relatif au projet de damage hivernal des parcs de l'Escarpement et de la Rivière-du-Berger - LS2020-223 (Ra-2231)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2020-223. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 13 octobre 2020, une présentation a été faite au conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf concernant le projet pilote de damage hivernal des parcs de l'Escarpement et de la Rivière-du-Berger;

Attendu que le conseil de quartier est en faveur de ce projet et a déposé une résolution à cet effet;

Attendu que ce projet offrirait aux résidents plus de 12 kilomètres de sentiers hivernaux dans ces deux parcs de proximité, tant appréciés des citoyens;

Attendu que ces sentiers étaient entretenus jusqu'en 2018 par un citoyen et ce, bénévolement, le tout ayant pour effet que les citoyens s'étaient appropriés les sentiers depuis quelques années en pensant que le damage était fait par la ville;

Attendu que ces sentiers touchent un quartier en pleine effervescence, dans un contexte où l'on promeut l'activité physique, et que ces opérations représentent un faible investissement estimé à 23 383 \$;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que le comité exécutif donne son aval au projet pilote de damage hivernal des parcs de l'Escarpement et de la Rivière-du-Berger pour l'hiver 2020-2021 à la *Société de la Rivière-Saint-Charles*.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 12.

CV-2020-0904 Remerciements au grand chef sortant de la Nation huronne-wendat, monsieur Konrad H. Sioui, et félicitations à son successeur, le nouveau grand chef, monsieur Rémy Vincent

Attendu que des élections pour élire le grand chef de la Nation huronne-wendat ont eu lieu le 30 octobre 2020;

Attendu que le nouveau grand chef, monsieur Rémy Vincent, a remporté le suffrage sur le grand chef sortant, monsieur Konrad H. Sioui, en poste depuis 2008;

Attendu que le grand chef, monsieur Konrad H. Sioui, pendant ses trois mandats, a dirigé la Nation de façon exemplaire et a su maintenir des liens forts avec la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient le grand chef, monsieur Konrad H. Sioui, pour ses 12 années à la tête de la Nation huronne-wendat et félicitent son successeur, le grand chef, monsieur Rémy Vincent.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0905 Hommage à monsieur Max Gros-Louis, autrefois grand chef de la Nation huronne-wendat, et sincères condoléances à sa famille et ses proches

Attendu que le 14 novembre, nous apprenions avec regret le décès de monsieur Max Gros-Louis;

Attendu que monsieur Max Gros-Louis a été grand chef de la Nation huronne-wendat pendant 33 ans, qu'il a fait connaître les réalités des Autochtones du Canada au grand public et qu'il s'est longtemps battu pour défendre la cause des Premières Nations à l'international;

Attendu que monsieur Max Gros-Louis a été élu grand chef à Wendake pour la première fois en 1964, souhaitant apporter diverses réformes et corrections pour la communauté des Hurons-Wendat, défendant entre autres leur autonomie financière, demandant la reconnaissance de leurs droits ancestraux et territoriaux et affirmant la citoyenneté à part entière des Autochtones au Canada;

Attendu que, au fil de ses mandats et pendant plus de 60 ans, monsieur Max Gros-Louis a beaucoup accompli pour son peuple;

Attendu que ces réalisations incluent la mise sur pied d'un centre administratif à Wendake, permettant la gestion de dossiers tels que ceux de la santé et de l'éducation par les Wendat, la mise en place d'un programme d'aide financière aux études pour faciliter l'accès aux études postsecondaires pour tous les membres de sa communauté, principalement les femmes, ainsi que la mise sur pied, en collaboration avec son équipe, de l'*Hôtel-Musée Premières Nations*, contribuant au rayonnement de l'économie régionale et de l'industrie touristique autochtone au Québec;

Attendu que monsieur Max Gros-Louis a également participé à la fondation de l'*Association des Indiens du Québec*, soit l'ancêtre de l'*Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador* (APNQL);

Attendu que, dans tous ses échanges avec les divers paliers gouvernementaux, monsieur Max Gros-Louis a toujours fait valoir l'importance du dialogue et de l'ouverture les uns envers les autres;

Attendu que monsieur Max Gros-Louis a obtenu plusieurs prix et reconnaissances au Québec, au Canada et ailleurs, ayant été reçu chevalier de l'*Ordre national du Mérite de France*, puis nommé officier de l'*Ordre national du Québec*, et finalement admis en tant qu'officier de l'*Ordre du Canada*;

Attendu que son souhait que les gens puissent vivre en harmonie, dans un esprit de respect mutuel et d'humanisme, marque non seulement la cause des Premières Nations au sein du Québec et du Canada, mais nous touche également en tant que citoyens et citoyennes traversant une crise historique qui nous affecte tous, quels que soient nos valeurs, nos objectifs et nos idéologies;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Max Gros-Louis, et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0906 **Félicitations aux employés du Service du traitement des eaux de la Ville de Québec pour l'attestation 5 étoiles pour la qualité de l'eau potable reçue, lors du 43^e Symposium sur la gestion de l'eau**

Attendu que pour la troisième année consécutive, la Ville de Québec a reçu l'attestation 5 étoiles pour la qualité de l'eau potable produite par ses usines de traitement des eaux de Québec, Charlesbourg et Beauport, lors du 43^e Symposium sur la gestion de l'eau, organisé par le Réseau Environnement, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

Attendu que ce symposium rassemble plus de 300 intervenants du milieu municipal, incluant des spécialistes du secteur de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, en plus d'entreprises, de chercheurs et de consultants;

Attendu que les attestations 5 étoiles décernées à ces trois usines de traitement des eaux démontrent clairement les efforts de la Ville pour offrir à ses citoyens une eau potable de très grande qualité;

Attendu que cette année, tout comme l'année dernière, la Ville de Québec fait également partie des finalistes dans le volet *Meilleure eau municipale*;

Attendu que la Ville avait d'ailleurs remporté, lors de ce même symposium en 2018, le volet *Meilleure eau municipale*, une récompense annuelle basée sur des critères de clarté, de goût et d'odeur;

Attendu qu'il est important de rappeler que seules les municipalités produisant une eau dont la qualité est de deux à trois fois supérieure à ce que prévoit le *Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec* étaient admissibles au concours;

Attendu que les cinq étoiles du *Programme PEXEP–Traitement* obtenues par la Ville témoignent que les usines de Québec, Charlesbourg et Beauport assurent une protection maximale contre toute contamination microbiologique lors du traitement de l'eau;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'excellent travail et la rigueur des employés du Service du traitement des eaux qui ont contribué à cette réussite encore une fois cette année.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0907 Renouvellement de contrats pour l'achat de pièces et de poteaux d'incendie complets – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 50919) - AP2020-741 (Ra-2232)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le renouvellement des contrats adjugés à *Emco Corporation* pour le lot 1 et à *Stelem (Canada) inc.* pour le lot 2, relatifs à l'achat de pièces et de poteaux d'incendie complets, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, conformément à la demande publique de soumissions 50919 et selon les prix unitaires de leurs soumissions, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0908 Entente entre la Ville de Québec et Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge, relative à des travaux d'entretien, de protection et de mise en valeur du milieu riverain – Parc des Sentiers-de-la-Rivière-du-Cap-Rouge – Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 74599) - AP2020-746 (CT-2503976) — (Ra-2232)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge*, relative à des travaux d'entretien, de protection et de mise en valeur du milieu riverain – Parc des Sentiers-de-la-Rivière-du-Cap-Rouge - Années 2021, 2022 et 2023, pour une somme de 395 374,80 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance.
Il est 20 h 20.

CV-2020-0909 Entente entre la Ville de Québec et le Festival international du rire ComediHa!, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de la production télévisuelle « L'ABRI DE QUÉBEC », en 2020 - BE2020-087 (CT-2508199) — (Ra-2233)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention de 615 219 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de la production télévisuelle « *L'ABRI DE QUÉBEC* », en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0910 **Modification de la résolution CV-2020-0806, relative au règlement hors cour des poursuites en Cour supérieure des dossiers portant les numéros 200-17-021909-155 (*Factory Mutual Insurance Company et Groupe SITQ c. Ville de Québec*) et 200-17-023306-152 (*Procureur général du Québec c. Ivanhoé Cambridge et Ville de Québec et Société québécoise des infrastructures*) - AJ2020-027 (Modifie CV-2020-0806) (Ra-2234)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de modifier la résolution CV-2020-0806 du 19 octobre 2020, relative au règlement hors cour des poursuites en Cour supérieure des dossiers portant les numéros 200-17-021909-155 (*Factory Mutual Insurance Company et Groupe SITQ c. Ville de Québec*) et 200-17-023306-152 (*Procureur général du Québec c. Ivanhoé Cambridge et Ville de Québec et Société québécoise des infrastructures*), par le remplacement de « à l'ordre du ministre des Finances » par « à l'ordre de Lavoie Rousseau en fidéicommiss ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0911 **Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-020467-148 (*La Federated, compagnie d'assurance du Canada, 9174-6636 Québec inc. et Atelier de mécanique Prémont inc. c. Ville de Québec*) - AJ2020-028 (CT-AJ2020-028) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver le règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-020467-148 (*La Federated, compagnie d'assurance du Canada, 9174-6636 Québec inc. et Atelier de mécanique Prémont inc. c. Ville de Québec*);
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 250 000 \$ à l'ordre de *Les Assurances Federated*, en règlement complet du capital, des intérêts et des frais;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0912 **Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200–17–019804–145 (*Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf–Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Beauce–Etchemins, société mutuelle d'assurance générale c. Ville de Québec*) - AJ2020-031 (CT-AJ2020-031) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver le règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200–17–019804–145 (*Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf–Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Beauce–Etchemins, société mutuelle d'assurance générale c. Ville de Québec*);
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 180 000 \$ à l'ordre de *Carter Gourdeau en fidéicommiss*, en règlement complet du capital, des intérêts et des frais;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0913 **Entente entre la Ville de Québec et Conseil de bassin de la rivière Beauport, relative à l'entretien de sentiers pédestres et cyclables et la sensibilisation au parc de la Rivière–Beauport – Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 74538) - AP2020-706 (CT-2503973) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Conseil de bassin de la rivière Beauport*, relative à l'entretien de sentiers pédestres et cyclables et la sensibilisation au parc de la Rivière–Beauport – Années 2021, 2022 et 2023, pour une somme de 250 256,55 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0914 **Renouvellement du contrat relatif à la maintenance et le soutien pour les applications *Symphony* (en mode hébergé) et *Entreprise – Catalogue Astrolabe* (en mode hébergé) associées aux bibliothèques de Québec (Dossier 47419) - AP2020-759 (CT-2506274) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien pour les applications *Symphony* (en mode hébergé) et *Entreprise - Catalogue Astrolabe* (en mode hébergé) associées aux bibliothèques de Québec, adjugé à *SirsiDynix (Canada) inc.*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 172 440,96 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées dans la proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0915 **Entente entre la Ville de Québec et monsieur *Luca Fortin*, relative à l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public *La passerelle de la Pointe-aux-Roches*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public *Oeuvre d'art-passerelle – Place de Paris* (Dossier 74641) - AP2020-774 (CT-2507074) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et monsieur *Luca Fortin*, artiste professionnel, relative à l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public *La passerelle de la Pointe-aux-Roches*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public *Oeuvre d'art-passerelle* à la place de Paris, pour une somme de 260 926 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer cette même entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0916 **Établissement d'une servitude réelle et temporaire d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville contre une partie des lots 1 213 692, 1 213 699 et 1 315 203 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2020-598 (CT-2505431) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et temporaire d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville, d'une durée de 49 ans, sur une partie des lots 1 213 692, 1 213 699 et 1 315 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, d'une superficie totale de 537,4 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan joint au sommaire décisionnel et mentionné dans la description technique jointe audit sommaire, préparée par monsieur Emmanuel Boulais, arpenteur–géomètre, en date du 14 avril 2015, sous le numéro 9069 de ses minutes, en considération d'une somme de 103 383 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de servitude joint à ce même sommaire et, plus particulièrement, aux conditions prévues aux articles 5 et 22.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0917 **Abrogation des résolutions CV-2018-1125 et CV-2019-0806 – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant le lot 1 665 086 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2020-684 (Abroge CV-2018-1125, CV-2019-0806) (Ra-2234)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'abroger les résolutions CV-2018-1125 du 17 décembre 2018 et CV-2019-0806 du 7 octobre 2019, relatives à la vente du lot 1 665 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et à l'avenant à l'offre d'achat;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 665 086 du même cadastre, d'une superficie de 665,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan du lot 1 665 086 joint au sommaire décisionnel;
- 3° conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 665 086 du même cadastre, à 9369-7142 *Québec inc.*, pour une somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0918 **Adoption de la *Politique et procédures sur la Ligne de signalement fraude et inconduite* révisée - DG2020-036 (Ra-2234)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter la *Politique et procédures sur la Ligne de signalement fraude et inconduite* révisée, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0919 **Demande d'aide financière soumise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau* visant à encourager la mise en oeuvre des plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants - PA2020-136 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau* visant à encourager la mise en oeuvre des plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;
- 2° que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet;
- 3° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à agir dans le cadre de la présente demande d'aide financière et toute autorisation qui y est rattachée.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0920 **Attribution de trois odonymes - District électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - CU2020-066 (Ra-2235)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer les rues identifiées par les lettres A, B et C sur le plan–repère joint au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : *Nikawiy, rue de*;
- Rue B : *Awasis, rue d'*;

- Rue C : *Tarqeq, rue de.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0921 Attribution de deux odonymes – District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport - CU2020-067 (Ra-2235)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer les rues identifiées par les lettres A et B sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : *Atikamekw, rue des;*
- Rue B : *Algonquins, rue des.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0922 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 4078, chemin Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 1 410 737 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2020-706 (CT-DE2020-706) — (Ra-2235)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 4078, chemin Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 1 410 737 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 8 155,20 mètres carrés, avec bâtiments dessus construits et ses dépendances, propriété de madame Lucienne Moraldo, pour une somme de 2 100 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues à l'article 10 et à l'entente d'occupation jointe audit sommaire;
- 2° d'affecter un montant de 2 204 740 \$ en paiement comptant d'immobilisations, à même les sommes réservées pour la relance économique au budget de fonctionnement pour acquérir, à des fins municipales, le lot 1 410 737 du même cadastre;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements nécessaires.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique

Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0923 **Acquisition d'un immeuble situé en bordure de la rue de Verdun, connu et désigné comme étant le lot 1 986 386 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2020-713 (CT-2510637) — (Ra-2235)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'offre d'achat d'un immeuble appartenant à *Hydro-Québec*, situé en bordure de la rue de Verdun, connu et désigné comme étant le lot 1 986 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 38 034,10 mètres carrés, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux conditions prévues aux articles 3, 3.1, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2 et 8;
- 2° conditionnellement à l'acceptation de ladite offre d'achat par *Hydro-Québec* et d'un examen des titres à la satisfaction de la Ville, d'acquérir, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, dans les délais prévus et aux conditions mentionnées dans cette même offre d'achat jointe audit sommaire, un immeuble situé en bordure de la rue de Verdun, connu et désigné comme étant le lot 1 986 386 du même cadastre;
- 3° sur proposition de monsieur le maire, d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, seul, cette même offre d'achat.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre–Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 12 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AP2020-620 à PA2020-133 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 novembre 2020.

CV-2020-0924 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien des systèmes de protection incendie (gicleurs) (Appel d'offres public 74121) - AP2020-620 (CT-2488415, CT-2488426, CT-2488541) — (Ra-2232)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Protection Incendie Troy ltée*, du contrat pour l'entretien des systèmes de protection incendie (gicleurs), pour une somme de 354 050 \$ (plus TPS et TVQ applicables), du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, conformément à la demande publique de soumissions 74121 et à sa soumission du 20 août 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0925 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement d'un contrat de soutien pour différentes licences Oracle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 41559) - AP2020-752 (CT-2504107) — (Ra-2232)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences *Oracle* avec les *Infrastructures technologiques Québec* (ITQ), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 233 259,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous

réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;

2° au représentant du Service des technologies de l'information de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0926 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 72943) - AP2020-756 (Ra-2232)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 35 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Michaud & Frères (2015) inc.* selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Melançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

A voté contre : monsieur le conseiller Raymond Dion.

En faveur : 15 Contre : 1

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0927 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 2020-1 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* - DE2020-681 (Ra-2232)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2020-1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0928 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications de la nomenclature des emplois professionnels - RH2020-926 (Ra-2232)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

- 1° des deux modifications proposées à la nomenclature des emplois professionnels et de la nomenclature modifiée des emplois;
- 2° de la modification des titres d'emplois des employés visés par cette modification.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0929 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif aux poursuites en Cour supérieure portant les numéros 200-17-019779-149 (*Syndicat de copropriété les Jardins du Havre et al c. Ville de Québec*) et 200-17-019803-147 (*Royal & Sun Alliance du Canada et Groupe Ledor et Promutuel Beauce-Etchemins c. Ville de Québec*) - AJ2020-030 (CT-AJ2020-030) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° des présents règlements en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° du paiement d'un montant de 519 323,88 \$, à l'ordre de *Carter Gourdeau* en fidéicommiss;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, de signer la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0930 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats de services professionnels - Services d'ingénierie pour la définition, la conception et la réalisation de projets industriels et de procédés (Appel d'offres public 74049) - AP2020-728 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats de services professionnels - Services d'ingénierie pour la définition, la conception et la réalisation de projets industriels et de procédés, de la date d'adjudication jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74049 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lots 1, 2 et 3 : *Le Groupe Ultragen ltée*, selon les tarifs horaires de sa soumission du 27 août 2020;
- Lots 4 et 5 : *Groupe Alphard inc.*, selon les tarifs horaires de sa soumission du 27 août 2020 pour le lot 4 et à sa soumission révisée du 29 octobre 2020 pour le lot 5;

2° l'autorisation, aux firmes *Le Groupe Ultragen ltée* et *Groupe Alphard inc.*, par leur chargé de projet respectif, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service des projets industriels et de la valorisation.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0931 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite eBusiness (PGI financier) d'Oracle (Dossier 44976) - AP2020-751 (CT-2500916) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° du renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier) d'Oracle* à *Oracle Canada ULC*, selon les périodes mentionnées dans les propositions, pour une somme de 916 095,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées aux propositions jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de

l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;

- 2° au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour le renouvellement desdits contrats.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0932 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente pour l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel *GOcité* (Dossier 53001) - AP2020-757 (CT-2502185) — (Ra-2234)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec au contrat pour l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel *GOcité* en partenariat avec d'autres villes du Québec;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Fujitsu Conseil (Canada) inc.*, relative à l'acquisition, l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel *GOcité* en partenariat avec d'autres villes du Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme de 222 366,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0933 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972) - AP2020-765 (Ra-2234)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *P. Aubut inc.* pour les travaux de serrurerie, du 15 janvier 2021 au 14 janvier 2022, conformément à la demande publique de soumissions 52972 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0934 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la location et le nettoyage de vêtements pour le personnel des ateliers mécaniques (Appel d'offres public 74447) - AP2020-777 (Ra-2234)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Québec Linge Co.*, du contrat pour la location et le nettoyage de vêtements pour le personnel des ateliers mécaniques, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74447 et selon les prix unitaires de sa soumission du 15 octobre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0935 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement des dépenses pour les services professionnels et l'acquisition de certains matériaux requis pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{re} Avenue, relativement aux travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National*, dans le cadre du projet du Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73068) - AP2020-790 (CT-2508120, CT-2508128) — (Ra-2234)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement des dépenses pour les services professionnels et l'acquisition de certains matériaux requis pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{re} Avenue, relativement aux travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National*, dans le cadre du projet du *Réseau structurant de transport en commun*;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Melançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 10 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0936 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail tripartite entre la Ville de Québec (locataire), la *Société québécoise des infrastructures* (locateur) et la *Sûreté du Québec* (intervenant), relatif à la location d'un local situé au 300, boulevard Jean-Lesage, connu et désigné comme étant le lot 3 413 138 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-665** (CT-DE2020-665) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion d'un bail tripartite en vertu duquel la Ville de Québec (locataire) loue de la *Société québécoise des infrastructures* (locateur), avec l'intervention de la *Sûreté du Québec* (intervenant), un local situé au 300, boulevard Jean-Lesage, connu et désigné comme étant le lot 3 413 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de cinq ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2025, incluant un renouvellement automatique d'année en année, pour un loyer annuel total de 2 728,32 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ledit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ce même bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0937 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Immanence Intégrale Dermo Correction inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits IDC à l'international* - **DE2020-675** (CT-DE2020-675) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation des produits IDC à l'international*;
- 2° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Immanence Intégrale Dermo Correction inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon

des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 79 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon propose de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel DE2020-733. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie cette proposition.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote sur la proposition de retirer le sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

En faveur : 3 Contre : 11

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-0938 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* pour la gestion du *Grand Marché de Québec* - DE2020-733 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Élisabeth Farinacci au poste d'administratrice, pour siéger au nom de la Ville de Québec, au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec*, pour la gestion du *Grand Marché de Québec* en remplacement de monsieur Jean-Paul Desjardins.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 11 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 21 h 00

CV-2020-0939 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique de viabilité hivernale - VC2020-008 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du rapport de consultation publique de la *Politique de viabilité hivernale*;
- 2° l'adoption de ladite *Politique de viabilité hivernale* jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0940 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réserve financière visant à assurer la pérennité du Centre Vidéotron et des équipements s'y rattachant, R.A.V.Q. 1362 - FN2020-052 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière visant à assurer la pérennité du Centre Vidéotron et des équipements s'y rattachant*, R.A.V.Q. 1362.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0941 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à certaines ententes intermunicipales, R.A.V.Q. 1365 - FN2020-054 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis*

et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à certaines ententes intermunicipales, R.A.V.Q. 1365.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0942 **Adoption du calendrier 2021 des séances du conseil de la ville – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du calendrier 2021 des séances du conseil d'agglomération de Québec - GA2020-007 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le calendrier 2021 des séances du conseil de la ville, joint au sommaire décisionnel.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du calendrier 2021 des séances du conseil d'agglomération de Québec, joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0943 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2020-971 (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;

2° de la nomenclature modifiée des emplois.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0944 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, relative aux services nécessaires pour développer des outils de détermination de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Québec - TE2020-016 (CT-2506195) — (Ra-2234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, l'*Université Laval*, l'*Université du Québec à Montréal* (UQAM) et l'*Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue* (UQAT), relative au versement d'une subvention de 100 000 \$, pour développer des outils de détermination de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0945 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec et la Société québécoise des infrastructures, relative au concept, plans et devis et réalisation des travaux municipaux sur le boulevard Champlain, inclus au projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AP2020-775 (CT-2506932) — (Ra-2235)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire à la *Commission de la capitale nationale du Québec*, en vertu de l'article 8.11 de l'entente relative au concept, plans et devis et réalisation des travaux municipaux sur le boulevard Champlain inclus au projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, entre la Ville de Québec, la *Commission de la capitale nationale du Québec* et la *Société québécoise des infrastructures* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme de 2 400 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0946 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2020-031 (Ra-2235)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes, au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale* :

- madame Annie Sanfaçon à titre d'utilisateur des services de transport en commun, pour un mandat de quatre ans;
- monsieur David Beauchesne à titre d'utilisateur des services de transport en commun, pour un mandat de quatre ans;

- monsieur André Laliberté, conseiller municipal de la Ville de L'Ancienne–Lorette, en remplacement de monsieur Gaétan Pageau, jusqu'au 21 novembre 2021;

Les personnes restent en postes pour le mandat qui leur est alloué, ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou désignées de nouveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0947 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec pour les services professionnels et l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour le paiement d'honoraires professionnels et techniques relatifs à la construction d'un stationnement public sur le site du 771, rue du Prince-Édouard - PA2020-133 (CT-PA2020-133) — (Ra-2235)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec relative au partage des coûts de services professionnels visés aux appels d'offres 74378, 74379 et 74381;
- 2° la création de la fiche 2038054-A *Stationnement public du 771, rue du Prince-Édouard* pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 (40 000 \$), de l'année 2021 (360 000 \$) et de l'année 2022 (4 600 000 \$) du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement pour un montant total de 5 000 000 \$;
- 3° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, d'un montant de 400 000 \$ pour le paiement d'honoraires professionnels et de services techniques relatifs à la construction d'un stationnement public sur le site du 771, rue du Prince-Édouard;
- 4° l'autorisation d'un ajout au *Programme des immobilisations* du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, d'un montant de 2 014 050 \$ et son affectation au projet lié à la construction de logements sociaux et communautaires sur le site du 771, rue du Prince-Édouard qui sera réalisé par l'Office municipal d'habitation de Québec.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre–Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2020-0948 ***Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2917, et dépôt du projet de règlement - DE2020-328 (Ra-2234)***

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2020.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 300 \$ ni excéder 1 700 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0949 ***Approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2020 - DE2020-328 (Ra-2234)***

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2020;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Maguire*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-0950 *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre des programmes particuliers d'urbanisme et autres planifications sectorielles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2901 - PA2020-114 (Ra-2230)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre des programmes particuliers d'urbanisme et autres planifications sectorielles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2901.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0951 *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 1 477 920 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2904 - PA2020-120 (Ra-2226)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 1 477 920 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2904.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 58.

Vincent Dufresne
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président

SO/ir